



## **Compte- rendu du Comité technique académique du 31 janvier 2012.**

### **Déclaration préalable de l'intersyndicale**

*Le 23 janvier 2012 suite à une question préalable de l'ensemble des organisations syndicales, nous avons été confronté au refus de Madame la Rectrice de mettre au vote le projet de répartition des postes pour l'académie de CAEN .L'argumentation étant basée sur le fait « qu'il s'agissait d'une question budgétaire » ! Nous contestons ce type d'argumentation car il incombe bien aux recteurs de décider de la répartition des moyens alloués aux établissements et aux différents départements de l'académie.*

*C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas siéger au CTA du 23 janvier 2012 et que nous réitérons notre demande quant à la tenue de ce vote. Par ailleurs nous contestons le maintien de la date de repli du CTA au 31 janvier, jour d'appel à la grève.*

### **Suppressions d'emplois**

Enseignants : 1<sup>er</sup> degré : 179 ; 2<sup>nd</sup> degré : 221

ATSS : 8 postes supprimés au 1<sup>er</sup> septembre 2012. Les autorités académiques choisissent de ne pas supprimer de postes en services (IA, rectorat). Mme le recteur avait précisé, à un autre moment du CTA, que « les services du rectorat sont en flux super tendus ».

Ils seront prélevés :

- parmi le personnel de laboratoires des établissements scolaires.
- parmi le personnel administratif des CIO.

C'est au CTA du 26 mars que l'on connaîtra la répartition concrète par CIO et établissement.

Il est prévu la suppression d'un emploi dans le secteur ITRF en catégorie C au titre de SIRHEN. Ce poste est redéployé au niveau national.

Nous avons également interrogé les autorités académiques sur les recrutements en CAE-CUI dans les établissements scolaires. Nous savons, ce n'est pas nouveau, que de tels contrats sont proposés pour des tâches administratives ou autres. Il y a 200 contrats de CAE représentant environ un total de 50 postes à plein temps.

### **CIO**

Les suppressions d'emplois seront présentées en groupe de travail académique dans lequel seront annoncés également la campagne de labellisation qui est en cours. Un premier projet de convention est prêt mais non signé par le Préfet pour la zone d'Hérouville St Clair. Les

autres CIO devraient ensuite être labellisés par la suite. Le groupe de travail (auquel la FSU sera conviée) devrait être prévu avant fin février.

## **GRETA**

La FSU avait demandé à ce que ce point soit évoqué au CTA. La vive inquiétude des personnels concernés a été portée à l'attention du Recteur et la FSU a demandé le calendrier de la procédure de la transformation des 4 GRETA en GIP. Mme le recteur a déclaré que l'académie de Caen était très en avance par rapport à d'autres académies et que certaines académies n'ont encore rien engagé. M. Quenet, DAFCO, a répondu à nos questions. Nous faisons en effet état de l'impréparation de la procédure, de l'absence de cadre juridique, absence de convention constitutive, (donnant des informations sur les conditions de travail, de rémunération, etc.) La FSU semble avoir été entendue lorsque l'on a demandé le report de la date des demandes éventuelles de mise à disposition. La seule interrogation réelle était liée aux opérations de mouvement des personnels au cas où certains collègues souhaiteraient (ré)intégrer la formation initiale, c'est-à-dire les établissements scolaires ou des services. Le mouvement des enseignants débute le 19 mars et celui des personnels administratifs se terminera sans doute quelques jours après cette date.

Les autorités académiques avaient peu d'éléments à nous fournir et paraissaient surpris de la situation que nous décrivions.

## **Etablissements CLAIR**

Les postes passent désormais par la Bourse de l'Emploi (BIEP) et les chefs d'établissement feront leur choix. Ce n'est que lorsque le recteur aura signé les arrêtés d'affectation qu'ils seront recrutés. Les arrêtés seraient signés vers le 15 mars 2012. Une note de service académique doit être produite prochainement.

## **Interdiction de voter sur les suppressions d'emplois !**

La FSU a demandé un vote global sur les retraits d'emplois des enseignants et ATSS. Mme le recteur a de nouveau refusé de procéder au vote, disant qu'il s'agissait d'une décision nationale Fonction publique, donc interministérielle, et que l'on ne pourrait désormais plus voter sur les décisions nationales mais seulement voter sur les répartitions académiques. Nous avons fait remarquer que les documents proposés pour cette séance prévoient des répartitions de suppressions d'emplois pour chaque département. Dès lors, pour que cette répartition soit arrêtée par le recteur, il faut un avis préalable du CTA. Or, le CTA ne peut voter et émettre un avis. Comment le recteur peut arrêter une décision alors que l'avis du CTA est obligatoire avant toute décision ?

**POUR TOUT CONTACT :**  
**SNASUB-FSU, 48, rue du Val Noble, 61 000 Alençon**  
[snasub-caen@orange.fr](mailto:snasub-caen@orange.fr)

permanence syndicale quotidienne : 13h30 à 17h30. **09.77.50.72.99 / 06.11.64.15.57**